Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Villards

Immeuble Les Tournavelles II

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000134
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : Les Tournavelles II

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AC, 28

Historique

L'immeuble Tournavelle II s'inscrit dans l'un des premiers programmes réalisé dans la ZAC des Villards. Le projet est élaboré en 1978 pour la Société Foncière de l'Arc (domiciliée à Bourg-Saint-Maurice), maître d'ouvrage de l'opération. La conception est due à B. Taillefer qui conçoit seul, les projets au sein du "Groupe des Arcs", depuis que R. Godino a constitué en 1975 une équipe d'architectes et d'ingénieurs intégrée à la SMA, dans laquelle B. Taillefer est chargé de diriger l'architecture d'Arc 1800. C. Perriand poursuit sa collaboration avec l'équipe de concepteurs, et définit les dispositions intérieures des studios et des distributions. La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la SMA), avec A. Chedal. Le permis de construire est accordé en novembre 1978, et la livraison des logements a lieu à Noël 1981.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1978 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

L'immeuble Les Tournavelles II comprend 91 studios et des commerces en pied d'immeuble. L'édifice est organisé en trois parties disposées symétriquement, suivant un arc de cercle convergent vers le front de neige et formant entre elles un angle de 10° environ. Chaque partie de l'édifice comprend cinq niveaux, avec des distributions verticales et horizontales complémentaires qui les relient entre elles. Chaque circulation verticale intérieure donne accès aux rampes coursives partageant l'édifice en deux dans le sens de la longueur. La coursive dessert de part et d'autre tous les studios, de type mono orientation. Chaque logement se développe sur une surface de 34 m² au sol et une terrasse de 4,36 m².

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, 5 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit ; escalier hors-oeuvre : escalier droit
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble parallèle à la pente, coursive ou rampe centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE
A. Dates et acteurs
Le projet est élaboré en 1978 pour le compte de la « Société Foncière de l´Arc » (domiciliée à Bourg Saint-Maurice), maître d´ouvrage de l´opération.
La conception du projet est due à Bernard Taillefer qui conçoit seul les projets au sein du « Groupe des Arcs », depuis que Roger Godino a constitué en 1975 une équipe d´architectes et d´ingénieurs intégrée à la « Société des Montagnes de l´Arc », dans laquelle Bernard Taillefer est chargé de diriger l´architecture d´Arc 1800.
Charlotte Perriand poursuit sa collaboration avec l´équipe de concepteurs, et définit les dispositions intérieures des studios et des distributions.
La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la « Société Foncière de l´Arc »), avec André Chedal.
Le permis de construire est accordé en novembre 1978, et la livraison des logements a lieu pour Noël 1981.
B. Programme
La résidence « Tournavelles II » comprend : 91 studios, 471 lits, pour 5200 m2 de plancher, et des commerces en pied d´immeuble).
Le « Tournavelles II » est organisé en trois parties (joints de dilatation), disposées symétriquement, suivant un arc de cercle convergent vers le front de neige et formant entre elles un angle de 10° environ.(alors que pour la résidence la Nova, la courbe générale de l´édifice est obtenue par des murs de refend jamais parallèle entre eux).
Chaque partie d´édifice comprend 5 niveaux (en hauteur moyenne), avec des distributions verticales et horizontales complémentaires qui les relient entre elles ; chacune des trois parties de l´immeuble est desservie par une circulation verticale intérieure qui donne accès aux rampes coursives pour les studios.
Les trois parties de l´immeuble comprennent chacune des niveaux différents, répartis de la manière suivante :
- à l´extrémité amont : une partie 1, composée de 32 studios environ, (10 studios côté front de neige, et 22 studios côté place), une aile de 26,00 m de longueur et 18,00 m de largeur) ;
- en partie centrale : une partie 2, composée de 32 studios environ, (11 studios côté front de neige, et 21 studios côté place), une aile de 20,00 m de longueur et 18,00 m de largeur) ;
- à l´extrémité aval : une partie 3, composée de 30 studios environ, (15 studios côté front de neige, et 15 studios côté place), une aile de 26,00 m de longueur et 18,00 m de largeur).
Chaque logement se développe sur une surface de 34,00 m2 au sol (4,80 x 7,06 m) et une terrasse de 4,36 m2 (1,40 m x 3,12 m).
Les rez-de-chaussée des parties aval, (partie 1 et partie 2) comprennent les commerces ouvert du côté de la rue commerciale bordant la place centrale des Villards.
C. Principes du projet
Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution
L´immeuble Tournavelles II » comprend les parties suivantes :
- à l´extrémité amont : une partie 1 :
----- 5 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté amont (est, front de neige), sur 2 et 3 niveaux ;
----- 5 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté aval (ouest, place des Villards), sur 4 et 5 niveaux ;
- en partie centrale : une partie 2 :
----- 4 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté amont (est, front de neige), sur 4 niveaux ;
----- 4 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté aval (ouest, place des Villards), sur 5 et 7 niveaux ;
- à l´extrémité aval : une partie 3 :
----- 5 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté amont (est, front de neige), sur 3, 4 et 5 niveaux ;

----- 5 travées régulières (5,00 m entre axe de chaque travée), côté aval (ouest, place des Villards), sur 4, 6, 7 et 8 niveaux.
Les trois parties de l´immeuble sont distribuées par une coursive centrale longitudinale qui traverse tout l´immeuble de part en part, et dessert de part et d´autre tous les studios en suivant une pente de 10 %, car les studios sont tous décalés en hauteur de quelques cm.
Les studios sont disposés avec une mono-orientation.les uns sont exposés à l´est sur le front de neige, et les autres à l´ouest sur la place des Villards.chaque travée comprend deux logements disposés face à face, séparés par la coursive.
Les trois parties de l´immeuble « Tournavelles II » sont distribuées verticalement et horizontalement, de la manière suivante :
- deux escaliers à double volée fermés (associés à un ascenseur), placés dans les deux raccordements reliant les trois parties entre elles, du côté aval (ouest, place des Villards) ; chaque escalier constitue ainsi une coupure dans la distribution générale de chaque partie de l´immeuble, isolant ainsi quatre groupes de studios ;
- aux deux extrémités de l´immeuble, deux escaliers hors oeuvre à double volée sont adossés au mur pignon.
La toiture est traitée de manière complexe par rapport aux réalisations précédentes, car elle est décomposée pour chacune des trois parties de l´édifice de la manière suivante :
- quatre versants de toiture différents couvrent chacune des trois parties, proposant ainsi 12 plans de toiture différents ;
- les versants sont de même inclinaison (15°) mais opposés deux à deux, ou décrochés l´un par rapport à l´autre.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique, constitué de 3 parties mitoyennes ;
implantation parallèle aux courbes de niveau du terrain, pour l´ensemble de la construction ;
le plan général de l´immeuble suit le tracé d´un arc de cercle dont le centre se trouve dans les premières pentes du domaines skiable.
Deux décalages sont à la base du parti général, proposant une disposition générale en « cascade » :
- dans la longueur de l´édifice : décalage régulier en hauteur entre chaque studio, qui suit la déclivité du terrain, du haut, jusqu´au bas ;
- dans la largeur de l´édifice : décalage du nombre de niveaux entre chacune des deux parties (amont et aval), qui suit la déclivité du terrain.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est composé de la manière suivante :
- les studios sont disposés de part et d´autre de la coursive centrale dans des travées larges (4,80 m environ) ;
14 travées de studios à l´est, coté front de neige (répartis en trois parties : 5 travées + 4 travées + 5 travées),
14 travées de studios à l´ouest, coté place des Villard; (répartis en trois parties : 5 travées + 4 travées + 5 travées),
- chaque travée présente une largeur entre les murs de refend de 4,80 m, et comprend un studio ; de part et d´autre de la coursive, les travées sont partout alignées en plan, chaque studio faisant face à un autre studio ;
- deux escaliers de distribution sont placés du côté ouest (coté aval), distribuant par tiers les coursives, et un escalier est placé à l´extrémité de chaque mur pignon.
Les niveaux sont distribués de la manière suivante :
- niveau du soubassement, au niveau de la rue (coté aval, place des Villards) : les commerces avec les espaces de stockage dans la partie enterrée ;
- étages supérieurs : studios disposés régulièrement dans tous les niveaux supérieurs.
Le plan de l´immeuble en arc de cercle est obtenu par l´articulation des trois parties entre elles, disposées symétriquement, suivant un arc de cercle convergent vers le front de neige et formant entre elles un angle de 10° environ ; mais chacune des trois parties est linéaire, composée de la juxtaposition de travées dont les murs de refend sont parallèles.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escaliers intérieurs
Escalier droit à double volée ;
escalier en béton recouvert de moquette grise (type « tapisom ») ;
une baie vitrée à chaque palier ;
chaque escalier relie toutes les coursives, du niveau rue, en passant par le niveau front de neige, jusqu´au dernier niveau.
Escaliers extérieurs
Adossés au mur pignon sud et au mur pignon nord, deux escaliers aux caractéristiques suivantes :
- escaliers hors-oeuvre, à deux volées droites, couverts par une toiture indépendante, et ouverts sur l´extérieur ;
- les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois; les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en vert, et main courante en bois ;
- les paliers sont en plancher bois ;
- l´escalier est maintenu dans une ossature en bois autonome, faite de poteaux verticaux assemblés entre eux, et relié à chaque niveau de l´immeuble.
Rampes / coursives

Les coursives desservent en plan incliné (10% de pente) les studios disposés de part et d´autre.(la pente de la rampe descend vers l´immeuble « Tournavelles I »).
Chaque porte d´entrée présente un seuil en bois, formant marche, nécessaire pour raccorder le niveau horizontal avec le plan incliné de la coursive.
Les coursives sont continues, et traversent de part en part tout l´édifice.
Le sol est recouvert de moquette de couleur grise ;
Les murs sont recouverts d´un crépis grossier blanc ;
Les portes des logements sont peintes en vert vif.
L´éclairage est indirect, au niveau de chaque travée, réalisé par des lampes appliques métalliques laquées blanches, fixées aux murs, éclairant le plafond et le sol des coursives.

E. Terrasse

Les terrasses sont conçues de la manière suivante (dispositions comparables à celles retenue pour la façade aval de la résidence « les Arandelières ») :
- chaque studio est prolongé par une terrasse d´une profondeur de 1,40 mètre environ et une largeur de 3,12 (largeur de la chambre et d´une partie du séjour), n´occupant pas toute la travée du studio ;
- la terrasse est décalée par rapport au niveau du studio, d´une hauteur de 10 cm environ ;
- l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois.

L´ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :
- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés l´un au droit de chaque mur de refend et l´autre à une distance de 3,12 m (la longueur des terrasses) ;
- au niveau du sol, chaque poteau prend appui en pied d´immeuble soit au sol pour les parties courantes des façades sans commerces, soit sur une poutre en béton formant auvent commercial pour les autres parties ;
- au niveau de la toiture, les poteaux sont moisés autour de pannes de toiture rapportées à cet effet ;
- pour franchir toute la hauteur de la façade, les poteaux verticaux sont assemblés à chaque étage à mi-bois et boulonnés entre eux ;
- deux solives sont disposées au droit de chaque poteau ; elles prennent appui d´un côté sur l´extrémité de la dalle du logement qui fait saillie à l´extérieur, et de l´autre côté elles sont fixées par ferrure métallique au poteau vertical ;
- trois solives sont disposées parallèlement à la façade, et fixées par des fers en U aux deux poutres transversales et aux poteaux verticaux ;
- des planches de mélèze, posées en double épaisseur, sont disposées perpendiculairement à la façade, en appui sur les trois solives ;
- les planches sont rainurées pour faciliter l´écoulement de l´eau vers l´extérieur, et réglées avec une très légère pente pour faciliter l´évacuation des eaux pluviales ;
- en sous face du plancher, est fixée une pièce métallique placée en diagonale pour assurer le contreventement.

Garde-corps

Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps installés sur les immeubles du quartier des Villards et les autres immeubles de la station, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en vert.
Le garde-corps est fait en deux parties :
- l´une en ferronnerie peinte en bleu, composée d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
- l´autre en bois.

La main courante est un madrier de bois placé à l´horizontale.à chaque extrémité ; il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.
les deux parties du garde-corps sont indépendantes, ce qui laisse un bandeau horizontal libre pour dégager la vue des personnes assises sur la banquette intérieure.

F. Couverture / toiture

Structure

La charpente est en bois, faite de pannes (en appui sur les murs de refend, et sur des consoles béton en porte à faux pour tenir les dépassées) et de chevrons.
La couverture est un porte-neige en bois d´une inclinaison de 15° environ.
Sur les façades longitudinales, la toiture présente une dépassée systématique équivalente à la largeur des terrasses, destinée à les protéger.(pour le premier immeuble « Tournavelles 1 », la toiture ne présente pas de dépassée suffisante pour couvrir les terrasses et reprendre les efforts des poteaux bois verticaux de l´ossature des terrasses).

Volumétrie

La toiture est composée à partir d´une combinaison de versants irréguliers, mais de pente identique :
-une pente de toiture constante ;
- un sens de pente constant.

Les faîtages et les égout de toiture sont toujours dans le sens des murs de refend ;
deux orientations privilégiées pour la pente : vers le pignon amont ou vers le pignon aval.

La toiture présente deux types de décrochements :
- un décalage longitudinal, dans le sens des rampes, qui scinde l´immeuble en deux parties puisque le nombre de niveaux est toujours différent d´un coté ou l´autre des deux façades gouttereaux ;
- des décalages dans le sens transversal, toutes les deux ou trois travées.

G. Façades et baies

Les deux façades gouttereaux (amont : est / front de neige et aval : ouest / place des Villards)

Chaque studio est prolongé par une terrasse qui dessert partiellement la travée occupée par le studio.
L´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » qui s´élève sur toute la hauteur de l´édifice, du sol à la toiture.
En raison de la longueur limitée de chaque terrasse, celles-ci sont toujours isolées les unes des autres, mais l´aménagement des logements étant symétrique par rapport aux murs de refend, il arrive que les terrasses soient accolées deux à deux ; le décalage de niveaux entre chaque travée suit le sens de la pente : les coursives montent depuis l´immeuble Tournavelles I jusque vers l´entrée des pistes (télésiège et Transarc).
Pour chaque studio, la travée est équipée d´une menuiserie totalement vitrée, composée de la manière suivante :
- deux portes vitrées pour accéder à la terrasse (séjour et chambre) ;
- une grande baie fixe en deux partie pour le séjour ;
- une petite baie fixe pour la chambre.

Des rideaux intérieurs de couleur bleu uni tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Traitement des façades au niveau des distributions verticales

Bardage bois en planches verticales ;
une baie vitrée au niveau de chaque palier.

Façades pignons

Bardage vertical en bois ;
escalier hors-oeuvre en charpente bois, qui dessert les rampes de tous les niveaux.

H. Entrées et parties communes

Halls d´entrée

Les entrées et les circulations verticales sont situées au niveau des articulations entre les trois parties de l´immeuble ; les halls sont placés au niveau du front de neige, accessibles par le côté amont (front de neige) par quelques marches.
Chaque hall comprend un sas et ouvre sur un volume spacieux, dans lequel se trouvent l´ascenseur et l´escalier.

I. Intérieur des logements

I.1 - Principe général

Chaque studio occupe une travée de grande largeur (4,80 m environ) ;
dans la partie arrière du logement (côté rampe) : sanitaires et cuisine ;
dans la partie avant du logement (côté façade) : une cloison divise la travée en deux pièces, une chambre aux dimensions optimales pour placer trois lits, et le séjour.

I.2 - Distribution

En entrant, on trouve successivement :
- autour de la gaine technique rectangulaire dont le petit côté est placé contre le mur de refend :
---- d´un côté le WC,
---- de l´autre, le « plan de cuisson » , avec un évier, quatre plaques électriques et dessous le réfrigérateur et une machine à laver la vaisselle. Au-dessus, des rayons de rangement en tôle émaillée blanche. Le fond est protégé par une tôle émaillée rouge vif.
- perpendiculaire au mur de refend, en face du plan de cuisson, le « comptoir-bar », avec au-dessus des rayons et au-dessous des placards respirants. Le comptoir-bar se compose de deux plateaux superposés ; le plateau supérieur, décalé vers le séjour, est en bois, le plateau inférieur, qui surmonte les placards, est en zinc.
- le séjour : à proximité du comptoir-bar et adossé au mur de refend, un meuble fixe bas à quatre tiroirs, deux banquettes disposées en équerre autour du coin repas ;
- la porte d´accès à la terrasse est vitrée comme tout le reste de la façade ;
- une grande baie vitrée fixe occupe le reste de la largeur de la travée du séjour.

La « galerie d´accès » (l´entrée) est surmontée d´un rayon « support à bagages ».
De l´autre côté de la « galerie d´accès », on trouve :
- « la salle de bain normalisée » (salle de bain monobloc préfabriquée avec une porte découpée dans la coque), avec une grande baignoire, un lavabo et un bidet ; les parois sont en tôle émaillée orange ;
- trois placards respirants adossés au mur de refend ;
- la chambre disposée en longueur, comprenant trois lits simples placés le long du mur de refend : deux lits superposés et un lit haut avec des placards dessous, et un espace de passage pour aller jusqu´à la porte qui ouvre sur la terrasse.

I.3 - Mobilier

Portemanteaux contre la salle de bain à proximité de la porte d´entrée ;
trois appliques en métal noir pivotantes : une dans la chambre, et deux dans le séjour ;

une applique circulaire en métal dans le séjour ;
des chaises en métal noir et cuir ;
deux tables avec plateau en bois sur pied métallique : une table carrée et une table pentagonale.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

Façade est (amont)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301376NUCA

Façade ouest (aval)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301377NUCA

Façade ouest (aval)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301378NUCA

Les terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301379NUCA

Une rampe inclinée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301380NUCA

Seuil d'un logement
sur la rampe inclinée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301381NUCA

Logement : le séjour
ouvrant sur la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301382NUCA

Logement : coin cuisine, le
comptoir bar et le plan de cuisson
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301384NUCA

Logement : la salle
de bain normalisée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301383NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
ensemble de 2 immeubles Les Tournavelles I et Les Tournavelles II (IA73000135) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Villards
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Façade est (amont)

IVR82_20057301376NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade ouest (aval)

IVR82_20057301377NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade ouest (aval)

IVR82_20057301378NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Les terrasses

IVR82_20057301379NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une rampe inclinée

IVR82_20057301380NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Seuil d'un logement sur la rampe inclinée

IVR82_20057301381NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : le séjour ouvrant sur la terrasse

IVR82_20057301382NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : coin cuisine, le comptoir bar et le plan de cuisson

IVR82_20057301384NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : la salle de bain normalisée

IVR82_20057301383NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation